
Débat politique/débat télévisé

Patrick Amey

Référence électronique

Patrick Amey, Débat politique/débat télévisé. *Publictionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics*. Mis en ligne le 25 février 2019. Accès : <http://publictionnaire.huma-num.fr/notice/debat-politique-debat-televisé/>.

Le *Publictionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics* est un dictionnaire collaboratif en ligne sous la responsabilité du Centre de recherche sur les médiations (Crem, Université de Lorraine) ayant pour ambition de clarifier la terminologie et le profit heuristique des concepts relatifs à la notion de public et aux méthodes d'analyse des publics pour en proposer une cartographie critique et encyclopédique.

Accès : <http://publictionnaire.huma-num.fr/>

Cette notice est mise à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'utilisation commerciale - Pas de modification 3.0 France.

Pour voir une copie de cette licence, visitez <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/fr/> ou écrivez à Creative Commons, PO Box 1866, Mountain View, CA 94042, USA.



Débat politique/débat télévisé

Aux origines du débat politique : la démocratie athénienne

Le débat politique est consubstantiel aux démocraties et aux conditions d'échanges de parole dans des lieux dévolus à la délibération. Sa présence suppose l'actualisation de l'un des trois genres du discours mentionnés par Aristote (*Rhétorique*, I, 3, 1358 b 13-20) : le genre *délibératif*. Ce dernier vise à statuer sur le devoir-faire (projets, loi, décrets) d'une communauté nationale dans un lieu d'exercice du pouvoir. Ainsi le débat politique (et donc le genre *délibératif*) ne renvoie-t-il ni à la recherche de la vérité d'une factualité passée (c'est le genre *judiciaire*), ni aux louanges ou au blâme d'une personne (voir le genre *épidictique*), même si l'*épidictique* n'est pas toujours absent de certains débats politiques contemporains. Il est alors peu surprenant de constater l'articulation entre, d'une part, le débat politique et, d'autre part, la présence d'un public à convaincre, voire l'intervention de celui-ci, qui trouve son origine dans la démocratie grecque, plus particulièrement athénienne, du V^e siècle avant J.-C.

Dans la démocratie athénienne donc, l'Ecclésiā était l'assemblée du peuple chargée de voter les lois (pouvoir législatif). Elle permettait l'intervention d'un orateur, autorisait la présence d'un public, en l'occurrence une assemblée composée d'un nombre restreint de personnes, parmi les 6 000 citoyens autorisés au sein de la Cité. L'Ecclésiā prenait corps à travers un lieu spécifique : la Pnyx. Situé au centre d'Athènes et en surplomb de l'agora, la Pnyx autorisait l'immixtion d'un public qui, au-delà d'une délibération ponctuée par le vote, se voyait conférer un double rôle : à la fois un rôle spectatorial (rires, applaudissements) et un rôle actoriel menant à une vraie participation orale (contestations, objections). Dans les faits, au sein de la Pnyx, et comme le signale Mogens H. Hansen (1991 : 355 *sqq.*), « les interruptions de l'auditoire étaient souvent impromptues ; elles consistaient parfois en questions ou en objections émises par un citoyen isolé ou par un petit groupe et même un dialogue pouvait s'instaurer entre l'orateur et l'auditoire désireux de clarifier tel point ». En cela, le débat politique antique illustre déjà tant les vertus (limitation de la confiscation de la prise de parole) que les dérives (démagogie) d'une participation d'un public dans le contexte d'une délibération politique.

Débats politiques et espace public

En tant que format de parole privilégiant l'égalité de statut et de condition des débatteurs (Vion, 1992) doté de régularités structurales (égalité présumée des ressources des participants au débat, cohérence thématique, présence d'un arbitre ou modérateur), mais aussi en sa qualité de genre discursif délimité par un contrat de parole (Charaudeau, 1997) qui fixe les attendus du genre, le débat politique ne saurait se cantonner à des situations d'énonciation et à

des lieux institutionnels (parlements, assemblées) où les publics font office de *persona in absentia et non grata*. Si le débat d'opinions, au XIX^e siècle, ne se réduisait pas à l'activité du débat politique, entendu comme genre discursif, c'est dans la mesure où il existait aussi, et le phénomène s'intensifiera à la fin du XIX^e siècle, des publics esthétiques et religieux (Tarde, 1901). L'importance de ces derniers a grandi à l'aune du développement de la presse populaire, en France et en Angleterre notamment, une presse qui a agi comme catalyseur de la conversation, nourricière des débats d'opinions.

En Occident, l'émergence des débats politiques a précédé l'avènement des démocraties parlementaires ou monarchiques. Jürgen Habermas (1962) montre que, durant le XVII^e siècle déjà, l'existence de lieux de sociabilité, tant publics (clubs, cafés) que privés (salons), conférait un rôle actif aux acteurs (bourgeois, une partie de la noblesse, écrivains, etc.) qui devinrent partie prenante de la sphère publique bourgeoise. Dans ces lieux de sociabilité, les œuvres (littéraires, théâtrales) et, partant, leurs enjeux politiques notamment, étaient discutés à travers un usage public de la raison et selon un principe d'égalité de conditions au fondement des « débats » politiques contemporains.

Aujourd'hui, à l'ère des médias tant de masse qu'informatisés (web, médias sociaux), les débats politiques s'inscrivent dans un espace public nettement plus composite et fragmenté : dans celui-ci, la communication politique tient lieu d'instance d'intermédiation. En cela, le rôle majeur que jouent tant l'opinion publique que les journalistes dans la reconfiguration de cet espace public a déjà été mis en lumière (Wolton, 1989 ; Champagne, 1990), notamment à travers une opinion publique sondagière (Blondiaux, 1998).

Les débats politiques télévisés

En France, la première élection présidentielle au suffrage universel a été organisée en 1965. Ce n'est qu'en 1974 que le premier débat télévisé du deuxième tour de l'élection présidentielle verra le jour. Ce dernier opposa, rappelons-le, Valéry Giscard d'Estaing et François Mitterrand. Le débat dit de « l'entre-deux-tours », legs du premier débat présidentiel télévisé proposé aux États-Unis en 1960 (John F. Kennedy *versus* Richard Nixon), deviendra dès lors l'un des rituels consacrés de la communication politique française, avec ses règles, ses contraintes, son formatage. Il traduit en cela l'héritage de la joute oratoire propre à la culture française, ainsi qu'une prééminence accordée à l'argumentation dans l'exercice de la délibération politique. C'est aux États-Unis qu'a vu aussi le jour l'idée qu'une communication maîtrisée et préparée pouvait affecter les performances télévisuelles des débatteurs et, partant, la perception favorable *versus* défavorable des candidats par les téléspectateurs. Ainsi une véritable industrie de « *campaign management* » (Chaveau, 2003) a-t-elle émergé, par laquelle des conseillers en communication commencèrent à avoir un rôle à jouer dans l'orientation de la réception par les téléspectateurs des prestations d'un candidat (John F. Kennedy le premier). En France, dans les années 1960, puis dès le premier débat présidentiel de 1974, la préparation et la gestion des conditions du déroulement de ces débats seront l'apanage de conseillers en communication, issus le plus souvent d'agences de publicité. Outre leur activité en termes de création d'affiches, de commande de sondages, de

management des images des candidats, ces conseillers, joueront un rôle clé dans la négociation des conditions de passage lors des débats présidentiels. À titre d'exemple, le débat de 1988, comme celui de 1981, fut l'occasion de longues tractations pour négocier entre autres la hauteur des chaises sur le plateau, les types de plan utilisés, le recours ou non au plan de coupe, etc.

Il faut relever que, avant le premier débat présidentiel, le monopole des débats était le fait des stations de radio, la télévision française privilégiant des émissions d'interviews, sans verser dans le duel entre acteurs politiques. Ainsi le premier débat duel radiophonique fut-il organisé par Europe 1 en 1962. La télévision reprendra en 1974 le modèle et ses conditions d'exercice, empreints d'austérité et sur la base d'un dispositif de face à face (modéré par un ou deux journalistes), en s'inspirant de cette première génération de débats radiophoniques (Delporte, 2001 : 74).

Sur le plan des recherches académiques, des analyses, dont certaines pionnières (Nel, 1991), ont souligné, grâce à des éclairages historicisants, l'intérêt qu'il y a à saisir les dispositifs qui structurent ces débats politiques télévisés : les dispositifs scéniques, conversationnels ou encore filmiques y sont appréhendés à travers des approches sémiotiques voire (sémio-)pragmatiques alors que d'autres approches, plutôt conversationnelles et argumentatives (Amossy, 1994 ; Gauthier, 1998 ; Kerbrat-Orecchioni, 2017) ont l'avantage de rendre compte des spécificités discursives et dialogiques de ces échanges. Enfin, le débat présidentiel télévisé peut aussi être saisi à l'aune d'une anthropologie de la communication. Ainsi Daniel Dayan et Elihu Katz (1996) conçoivent-ils ce débat à l'instar d'une cérémonie de « conquête » télévisuelle qui, contrairement aux programmes de flux, bouleverse les grilles de programmes et active des effets dramaturgiques propres aux conditions du direct : tant avant qu'après leur diffusion en direct, les commentaires et discussions autour de ces débats présidentiels participent, dans leurs termes, d'une vitalisation de la *communitas* d'une nation (communauté non structurée, égalité des individus, absence de hiérarchie), au détriment de la *societas* (corps social structuré et hiérarchisé, inégalités entre les individus), cette dernière mise en suspens. De telle sorte, des publics peuvent émerger et se maintenir, ne serait-ce que temporairement.

Au regard de ses visées d'influence, le débat présidentiel télévisé n'a pas toujours suscité un consensus. En point de mire, une question lancinante : « La télévision fait-elle l'élection ? » (Blumler, Cayrol, Thoveron, 1978). En l'espèce, le débat télévisé de l'entre-deux-tours affecte-t-il le vote ? Permet-il à un candidat de rallier les indécis ? Ne fait-il que conforter des opinions préalables (effets de renforcement) ? Sans répondre ici à ces questions, on concédera le fait que le débat présidentiel télévisé participe de la construction d'un *ethos* (Cabasino, 2009) et que, *a minima*, il induit des perceptions par les publics téléspectatoriels de la stature de présidentiable, manifestée ou non, à travers les prestations des deux candidats présents au débat. En cela, le dernier débat présidentiel français (2017) qui opposa Emmanuel Macron à Marine Le Pen a montré à quel point une telle joute oratoire pouvait être l'occasion d'un « moment de vérité » télévisuel, par lequel un consensus éditorial et journalistique pouvait se dessiner pour désigner un vainqueur (aux points) ou, à tout le moins, pointer un candidat ayant dévoilé des lacunes en termes de gestion d'un dossier ou fait preuve d'une gestion relationnelle l'ayant desservie (Marine Le Pen). Cette articulation entre communication

analogique et digitale (Watzlawick, Helmick, Jackson, 1967), propre à tout échange, suggère que tant le dire que ces modalités participent de l'évaluation par les publics téléspectatoriels des performances oratoires des candidats lors d'un débat présidentiel.

Des débats politiques télévisés aux *talk shows*

Reste que la politique ne se cantonne pas aux débats politiques et que nombre d'émissions de télévision traitant de politique ont connu une évolution de genre télévisé, au fil des décennies, notamment à l'aune des mouvements de privatisation des chaînes (voir le cas français). Avec le développement de l'info-divertissement, le caractère hybride des émissions incluant des séquences de débats politiques s'est généralisé : ainsi les années 1990 ont-elles été marquées, en France, par la programmation de débats forums tels *Français si vous parliez* ou *Du fer dans les épinards* (Amey, 2009). La présence d'un public-participant sur les plateaux induit aussi de nouvelles conditions de réception, avec notamment une revalorisation de l'expérience singulière et de la parole présumée authentique des profanes (Livingstone, Lunt, 1992). Ces forums télévisés ne perdureront pourtant pas, hormis la programmation de débats, construits autour de panels de citoyens à la veille des élections présidentielles, notamment en 2007.

De nouveaux formats, oscillant entre *talk shows* et débats politiques, ont émergé depuis les années 2000 (en France dès 2002 avec *Tout le monde en parle* sur France 2 et au Québec sur ICI Radio-Canada Télé et ICI Radio-Canada Première ou encore, dès 2004, *Le Grand Journal* sur Canal +). Sous-tendus par une macrostructure mixte, ces formats se caractérisent par une alternance de séquences d'*interviews* légères et de divertissement, où se mêlent humoristes, « *snipers* », *people* et acteurs politiques (par exemple, voir Leroux, Riutort, 2013). Reposant sur la mixité identitaire des participants (politiques *versus* publics), ces émissions se sont inscrites dans un processus de démocratisation des émissions politiques, sous-tendues par un recul de la déférence (humour, familiarité) avec la mise en place d'un traitement humoristique des acteurs politiques (Lochard, 2006).

Dans cette veine, on relèvera l'hétérogénéité des « statuts participatifs » (Goffman, 1981) des publics dans les émissions politiques : publics absents (débat présidentiel), publics présents sur le plateau, révérenciels, mais non autorisés à prendre la parole, ou encore publics réactifs (cantonade, chœur grondant) voire actifs (interlocuteurs à part entière), lorsque autorisés à prendre la parole (forums télévisuels). Dans les faits, les rôles discursifs attribués à des journalistes, voire à des chroniqueurs attitrés ont évolué. Désormais promus débatteurs, ces journalistes-chroniqueurs ne se cantonnent pas à prendre la parole à partir d'un statut de modérateur, d'arbitre ou d'instance de relais de l'opinion publique (interroger le personnel politique en son nom).

Plus récemment, certains *talk shows* (*On n'est pas couché*, France 2) invitant des acteurs politiques ont adoubé des écrivains polémistes au statut de débatteurs à part entière (Christine Angot, Yann Moix ou Charles Consigny). Nourris d'une culture des « petites phrases » (Leroux, Riutort, 2011), les échanges contradictoires qui s'y observent soulèvent la problématique des risques encourus par les acteurs politiques (déstabilisation) qui acceptent

de se rendre sur ces plateaux (Neveu, 2003). Dans ces *talk shows*, l'appréciation *versus* dépréciation des capitaux médiatiques (sympathie, notoriété) et l'incertaine négociation des images de soi par les acteurs politiques qui s'y aventurent demeurent des enjeux non dénués de péril.

En somme, sous sa déclinaison télévisuelle notamment, le genre « débat politique » est porteur d'enjeux d'influence et de symbolisation, au sens où il donne à voir à un public, présent ou non, une traduction, dans un espace clôturé (unité de temps et d'action), de visions du monde et de prises de position antagonistes à travers un exercice de délibération codifié. En sa qualité d'instance d'évaluation, le public, fût-il *in absentia* ou *in presentia*, bénéficie de l'existence de ce format de parole qui a l'avantage de reproduire les conditions d'une interaction propice, dans l'idéal, à contribuer à la formation d'une opinion individuelle ou publique (dialogisme, échanges contradictoires).

Si, à l'heure des réseaux sociaux numériques contemporains, le genre « débat télévisé », notamment présidentiel, est parvenu à se maintenir, le nouvel espace public fragmenté que cristallise le web instaure de nouvelles règles du jeu. Amorcés par les débats avec participation du public à la télévision et par la pratique du *phone-in* à la radio (interventions d'auditeurs en direct), le réinvestissement et la revalorisation de la figure du tiers (le public) – dont l'immixtion est autorisée et encouragée dans les forums et autres espaces de discussion sur l'internet – ne va pas toujours de pair avec des conditions normatives d'un débat argumenté et rationnel : l'anonymat et l'usage de pseudonymes, mais aussi des espaces perçus comme des lieux d'expression libératoires, peu ou mal codifiés, peuvent mener à une certaine dysphorie des échanges (invectives, arguments *ad personam*, etc.).

Bibliographie

Amey P., 2009, *La Parole à la télévision. Les dispositifs des talk-shows*, Paris, Éd. L'Harmattan.

Amossy R., 1994, « Les dessous de l'argumentation dans le débat politique télévisé », *Littérature*, 93, pp. 31-47.

Blondiaux L., 1998, *La Fabrique de l'opinion. Une histoire sociale des sondages*, Paris, Éd. Le Seuil.

Blumler J., Cayrol R., Thoveron G., 1978, *La Télévision fait-elle l'élection. Une analyse comparative : France, Grande-Bretagne, Belgique*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.

Cabasino F., 2009, « La construction de l'*ethos* présidentiel dans le débat télévisé français », *Mots. Les langages du politique*, 89, pp. 11-29.

Champagne P., 1990, *Faire l'opinion. Le nouveau jeu politique*, Paris, Ed. de Minuit.

- Chauveau A., 2003, « L'homme politique et la télévision. L'influence des conseillers en communication », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 4 (80), pp. 89-100.
- Dayan D., Katz E., 1996, *La Télévision cérémonielle. Anthropologie et histoire en direct*, Paris, Presses universitaires de France.
- Delporte, C, 2001, « Corps à corps ou tête-à-tête ? Le duel politique à la télévision (des années 1960 à nos jours) », *Mots. Les langages du politique*, 67, pp. 70-91.
- Gauthier G., 1998, « L'argument *ad hominem* politique est-il moral ? Le cas des débats télévisés », *Communication. Information, médias, théories*, 18 (2), pp. 70-87.
- Goffman E., 1981, *Façons de parler*, trad. de l'anglais par A. Kihm, Paris, Éd. de Minuit, 1987.
- Habermas J., 1962, *L'Espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, trad. de l'allemand par M. de Launay, Paris, Payot, 1988.
- Hansen M. H., 1991, *La Démocratie athénienne à l'époque de Démosthène. Structure, principes et idéologie*, trad. de l'américain par S. Bardet et P. Gautier, Paris, Éd. Les Belles Lettres, 2003.
- Kerbrat-Orecchioni C., 2017, *Les Débats de l'entre-deux-tours des élections présidentielles françaises. Constantes et évolutions d'un genre*, Paris, Éd. L'Harmattan.
- Leroux P., Riutort P., 2011, « Les émissions de divertissement : de nouveaux lieux de valorisation des petites phrases ? », *Communication & langages*, 168, pp. 69-80.
- Leroux P., Riutort P., coords, 2013, « Renouveau des mises en scène télévisuelles de la politique », *Question de communication*, 23.
- Lochard G., 2006, « Le traitement humoristique des personnalités politiques dans les *Talk-Shows* français », *Questions de communication*, 10, p. 65-79.
- Livingstone S., Lunt P. K., 2010, « Un public actif, un téléspectateur critique », pp. 109-133, *in* : Meadel, C., dir., *La Réception*, Paris, CNRS Éd.
- Nel N., 1990, *Le Débat télévisé*, Paris, A. Colin.
- Neveu É., 2003, « De l'art (et du coût) d'éviter la politique. La démocratie du *talk-show* version française (Ardisson, Drucker, Fogiel) », *Réseaux. Technologies, communication, société*, 118, pp. 95-134.
- Tarde G., 1901, *L'Opinion et la foule*, Paris, Presses universitaires de France, 1989.
- Vion R., 1992, *La Communication verbale*, Paris, Hachette.
- Watzlawick P., Helmick J., Jackson D. D., 1967, *Une logique de la communication. Proposition pour une axiomatique de la communication*, Paris, Éd. Le Seuil.
- Wolton D., 1989, « La communication politique : construction d'un modèle », *Hermès. La Revue*, 4, pp. 27-42.